



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-248

Ottawa, le 4 mai 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Compton Cable TV Limited, faisant affaire sous le nom de Compton Communications/ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-C162-201006429	le 14 avril 2010

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>.*